

L'INFOLETTRE

de la Mairie



Horaires

Lundi : 14h00 à 17h00

Mardi au vendredi : 9h00 à 12h00

Tél : 03 86 35 09 76

contact@venizy.fr - site : venizy.fr

Agence postale- bibliothèque

du lundi au vendredi : 16h00 à 18h30



— PRINTEMPS 2025

Histoire d'eau (suite)

La communauté de communes Serein et Armance a enfin adopté ses prix de l'eau potable et de l'assainissement

Le mot du maire :

Le transfert de la compétence « eau » à la Communauté de Communes Serein Armance (CCSA) a marqué le début d'une collaboration complexe, loin d'être un « mariage heureux ». Permettez-moi de revenir sur les événements récents et les enjeux qui en découlent, notamment en matière de tarification.

Un début mouvementé

Dès le départ, des tensions sont apparues. Le Président Yves Delot a initialement refusé d'intégrer notre fontainier, pourtant déclaré en équivalent temps plein (ETP) à 100 %, alors que la loi l'y obligeait. Malgré des échanges houleux en assemblée, j'ai dû saisir le tribunal administratif et mobiliser mes relations en préfecture pour faire valoir nos droits. Une solution a finalement été trouvée : l'embauche de notre technicien par Véolia, qui recherchait justement un expert des réseaux locaux.

La question cruciale des tarifs

L'autre sujet de discorde concerne le prix de l'eau. Lors de la dernière session, je me suis fermement opposé à la proposition tarifaire de la CCSA, qui fixait le coût de l'eau potable et de l'assainissement à 9,92 € pour 80 m³. Grâce à mon intervention, cette délibération a été retirée, et votre facture de juin restera calculée sur l'ancien tarif.

Une commission a été mise en place pour

étudier une tarification plus équitable, conciliant **accessibilité pour les usagers et équilibre budgétaire**. Mon principe est clair : une communauté de communes doit mutualiser les coûts, pas les alourdir. Or, le Président Delot semble privilégier une approche sectorielle, ce qui soulève une question légitime : À quoi sert une intercommunalité si elle revient plus cher que la gestion autonome ?

Notre différence de vision

Cette divergence illustre deux conceptions opposées de la gestion publique. Là où je défends une mutualisation juste et transparente, d'autres semblent privilégier des logiques moins favorables aux citoyens. Je continuerai à me battre pour que Venizy ne soit pas pénalisé par ce transfert.

Après la délibération finale du 22 mai dernier :

Dans cette seconde version comparée à la première, plusieurs communes voient leurs prix du mètre cube d'eau potable et d'eau assainie diminués tous les deux. D'autres connaissent une augmentation sur l'un mais pas sur l'autre. Certaines n'enregistrent pas de changement. La part fixe demeure inchangée pour tout le monde avec un seuil minimal de 40 euros.

Sylvain Quoirin a dénoncé une inégalité de traitement pour Venizy.

Jacky Jussot de Mont-Saint-Sulpice a indiqué voter contre. « Le coût global passe de 5,89 à ce jour à 7,99 euros le mètre cube à Briennon », a dénoncé Jean-Claude Carra. « Pour arriver à une moyenne, il y en a qui se sentiront avantagés, d'autres moins », a tempéré Thierry Corniot de Seignelay.

28 élus ont voté pour, huit contre et six se sont abstenus sur les prix de l'eau potable. Sur ceux de l'assainissement,

ils étaient six contre et huit à s'abstenir.

En ce qui concerne Venizy :

Il y aura une augmentation du prix de l'eau potable de 0,24 € (0,252 € TTC) dès la première facturation en Juin 2025 mais pas de hausse sur l'eau assainie, par contre à la deuxième facturation en décembre encore une hausse de 0,24 € (0,252 € TTC) sur l'eau potable et une forte hausse de la part fixe de 59,24 € (65,16 € TTC) et du prix du m3 de 0,91 € (1 € TTC) À titre d'exemple, pour un foyer qui consommera 80 M3 (moyenne constatée) l'augmentation annuelle sera de 126 € Le maire, **Sylvain Quoirin s'est opposé à l'application de ces nouveaux tarifs et a voté contre** mais la décision finale est revenue à la majorité du conseil communautaire.

RAPPEL

La prochaine facture d'eau sera éditée par Véolia en juin, (il y aura 2 factures annuelles au lieu de 4 actuellement) Nous vous invitons donc à être prévoyants.

URGENCE EAU

Seulement en cas de coupure, de problème sur le réseau ou en cas de fuite, et si c'est avant compteur . Tout déplacement inutile ou non urgent (p.ex.week-end) sera désormais facturé par Véolia.

09 69 32 34 58

CCAS

Commande groupée de fioul domestique

Pensez à vous inscrire pour la prochaine livraison de fioul premium prévue pour la mi-juin 2025. Le tarif sera fixé à cette même période. Le tarif est à la baisse : profitez-en et

plus de personnes s'inscrivent à cette commande groupée, plus le tarif est attractif !

Date limite d'inscription le mardi 10 juin 2025. Contactez le secrétariat de la mairie au 03 86 35 09 76 en donnant vos nom, prénom, adresse, n° de téléphone et le volume souhaité.

AFFOUAGES

La distribution se fera à la Mairie le **lundi 2 juin 2025** entre 17h et 19h et après cette date aux horaires d'ouverture du secrétariat.

Pour les réservations "rendu au domicile", merci de prendre contact rapidement avec le secrétariat pour prévoir la livraison avec le prestataire.

À noter que les prix ont été revus à la baisse : 32€/stère pris sur place ou 42€/stère livré à votre domicile.

CRÉANTON

Sous l'égide du SMBVA, la restauration hydromorphologique du Créanton et de la Brumance se poursuit dans le secteur des Lammes. Cette deuxième phase va accroître les surfaces dédiées à l'épanchement des crues et participer à la conservation des zones humides.

Ici, on restaure le Créanton, la Brumance et les zones humides
UN PROJET AMBITIEUX POUR LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE !

Maître d'Ouvrage :
Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon
58 rue Vauclair
89300 TONNERRE
Tel. 03.86.55.40.00

Maître d'Œuvre :
Service GEMAPI du SMBVA
Chef de projet : Matthias ALDUX
Tel. 06.40.08.57.54
<https://www.bassin-armancon.fr/>
<https://www.cen-bourgogne.fr/>

Des entreprises locales et spécialisées en charge des travaux :

LOT 1 - Terrassement
MOUTURAT J.A.D.
TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS
TRANSPORTS - TERRASSEMENT

LOT 2 - Broyage
ARBEO
Au service des milieux naturels
CUT-PTREE

Montage : 200 000€ TTC

Restauration de l'Église

Notre commune s'engage aujourd'hui dans un projet essentiel : la restauration de notre église, un témoin précieux de notre histoire locale, un repère familial du paysage, et un élément fort de notre identité

collective. Estimés à 95 000 €, les travaux nécessaires à sa sauvegarde dépassent largement les capacités budgétaires de notre petite commune. C'est pourquoi nous faisons appel à votre générosité, à votre engagement, à votre attachement à ce patrimoine commun, en lançant une souscription publique.

Cette souscription sera officiellement lancée à l'occasion du concert "1492", un moment fort, symbolique, où culture et patrimoine se rejoignent pour ouvrir ensemble une nouvelle page de notre histoire commune.

Spectacle - Concert

Samedi 14 juin – 20h30

Venizy
1492
un voyage musical
OBSIDIENNE
E BONNARDOT
CIE BASSA TOSCANA
Mise en espace
Pierre Tessier
Lumières
Christian Mazubert
Église Notre Dame 14 juin - 20h30 - 15€

L'ensemble Obsidienne évoque l'univers musical de Christophe Colomb qui embarque accompagné des mélodies festives, rythmées et dansantes du Cancionero del Palacio daté, avec l'élégance et le raffinement de la musique courtoise et la spontanéité de la chanson populaire de la Renaissance du tout début 16ème siècle. En contant les récits de voyages d'Amerigo Vespucci (l'explorateur qui léguera son nom au « nouveau continent ») et quelques extraits de mythes indiens, Obsidienne s'interroge sur l'échange qui devient pillage, sur le bruit assourdissant des morts (On estime aujourd'hui que très rapidement 95% des amérindiens ont été tués par la variole et autres maladies importées...).

Pour préparer le spectacle et sensibiliser les enfants des écoles à l'événement, le groupe « Obsidienne » a présenté sa musique et ses instruments aux élèves le 19 mai dernier.



À VENIR

À noter sur vos agendas :

14 juin : kermesse des écoles à la Maison de la Culture à partir de 14h

18 juin : Marché d'été à partir de 17 h

21 juin : Commémoration à 11h à la stèle des Fourneaux.

- Fête de la musique à partir de 19h30

Fête nationale :

13 juillet

- 20h restauration buvette
- 21h retraite aux flambeaux
- 23h feu d'artifice suivi du bal

14 juillet

- 13h concours de pétanque
- 15h buvette et animations
- 18h30 apéritif offert par la municipalité
- 19h30 barbecue des pompiers

15 août : vide greniers dans la journée
- 'Les bistrotts nomades' à la Maison de la Culture à partir de 19h

